

Projet d'Aménagement Stratégique Du Schéma de Cohérence Territoriale de Cap Excellence

Axe stratégique 1 : Garantir un cadre de vie de qualité, en cohérence avec les atouts naturels, environnementaux et paysagers de l'agglomération centre

- **Préserver et restaurer durablement la biodiversité et les espaces remarquables du territoire et les valoriser comme une marque d'exception de Cap Excellence**
 - Protéger et reconquérir les zones humides (ex. : mangroves) et sensibiliser la population locale et les personnes de passage (touristes) au patrimoine naturel à préserver, à faire connaître
 - Valoriser les 400 ha de mangrove aux Abymes et les 300 ha à Baie-Mahault
 - Stopper le grignotage et la dégradation de la forêt humide marécageuse de Jarry abritant des habitats et des espèces naturelles patrimoniales de Guadeloupe
 - Améliorer la connaissance du patrimoine floristique et faunistique pour assurer la sauvegarde physique et mémorielle des grands espaces naturels de Cap Excellence
 - Favoriser la protection et la restauration des zones naturelles et la remise en état des continuités écologiques terrestres et aquatiques
 - *Préserver la cohérence écologique naturelle constituée par les vallées, les cours d'eau et les autres ensembles boisés de Cap Excellence*
 - *Respecter et restaurer les trames écologiques de Cap Excellence, notamment en développant des projets et infrastructures adaptés à la nature*
 - *Favoriser et restaurer les continuités écologiques déjà impactées par les projets et aménagements existants*
 - *Renaturer les espaces délaissés, telles que les dents creuses du territoire, afin de limiter l'imperméabilisation du territoire (équilibre entre nature en ville et urbanisation)*
 - *Restaurer et mettre en valeur les différentes typologies de cours d'eau du territoire, (notamment le canal de Perrin, le canal de Belle-Plaine, les ravines et les rivières proche de l'aéroport) pour les rendre visibles à la population*
 - Valoriser les paysages et espaces naturels emblématiques de l'agglomération
 - Corriger la politique de consommation accélérée des sols afin notamment de stopper l'altération des espaces naturels
- **Promouvoir et affirmer les valeurs paysagères et patrimoniales, vecteur d'identité du territoire**
 - Promouvoir les espaces et leurs identités : valeurs patrimoniales, dimension écologique, paysages
 - Ouvrir les espaces, qui peuvent l'être, à la fréquentation du public -> création d'itinéraires de randonnée : découverte, protection et promotion des espaces naturels
 - Valoriser les lieux historiques vécus au quotidien par les habitants de Cap Excellence pour « faire vivre le passé dans le présent »
 - Inciter à la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti, historique et culturel et des sites d'intérêts paysagers
 - Prévenir la qualité des constructions futures à intégrer dans le paysage local
 - Faire le lien entre le passé historique du territoire, sa culture pour offrir des clefs de lecture du paysage actuel
 - Promouvoir les produits du terroir (artisanat compris) - Labelliser les espaces à travers les productions qui y sont permises
- **Inciter la végétalisation de l'espace urbain pour mettre en valeur les paysages et garantir un cadre de vie de qualité**
 - Développer une stratégie de végétalisation et de respiration des espaces urbains pour lutter contre le réchauffement climatique, améliorer le cadre de vie et lutter contre les inondations



- *Développer des espaces de respiration dans les zones urbaines pour y permettre l'émergence de nouveaux usages, notamment de récréation, de lien social et d'animation urbaine*
- *Créer des interfaces végétalisées, espaces de transition entre les espaces urbains et les espaces agricoles et naturels, mais également entre les quartiers*
- Contraindre la végétalisation des espaces à l'abandon ou en cours de transformation tels que les dents creuses dans les centres-bourgs
- Restructurer l'ensemble des espaces publics et de passages existants afin de recréer des lieux de vie attractifs
- Garantir une gestion exemplaire des déchets pour un espace de qualité, de bien-être et bon-vivre
 - Poursuivre la mise en place de solutions concrètes sur le territoire pour une gestion harmonisée et efficace de tous les types de déchets (déchetteries, contrôle, mise en place d'optimisation du maillage en points d'apports volontaires, ...)
- **Maintenir et protéger les espaces agricoles prioritaires de l'agglomération par une politique urbaine cohérente avec les enjeux socioéconomiques agricoles**
 - Définir la place de l'agriculture dans l'agglomération de Cap Excellence et développer une politique d'urbanisation cohérente avec la préservation des espaces agricoles
 - *Quantifier les espaces agricoles à préserver*
 - *Hiérarchiser les destinations (les vocations) des espaces porteurs du projet agricole territorial dans la déclinaison production-promotion-protection*
 - *Cartographier les espaces agricoles pérennes et fixer des limites à l'urbanisation, notamment à proximité directe de ces espaces*
 - Encourager une agriculture de proximité affirmée basée sur des espaces agricoles existants revalorisés
 - *Renforcer le lien à l'agriculture dans les centralités (jardins familiaux ou partagés, vergers et jardins créoles, ...)*
 - *Développer des activités agricoles de proximité et notamment au sein des espaces urbains*
 - *Renforcer les « circuits courts » alimentaires en lien avec l'approvisionnement des équipements au sein des centralités*
 - Étudier et prévoir la mise en place d'outils fonciers et de protection des zones agricoles dans la phase de mise en œuvre du SCoT
 - *Maintenir l'équilibre entre les paysages agricoles, naturels et urbanisés*
- **Assurer une gestion durable du cycle de l'eau**
 - Optimiser et anticiper la connexion aux réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement des futures constructions sur le territoire, notamment au regard de l'étalement urbain et des secteurs en développement
 - Identifier et matérialiser les cours d'eau pour se réappropriier les abords des rivières et les ravines déjà existantes
 - Renaturer les espaces délaissés, telles que les dents creuses, afin de limiter l'imperméabilisation du territoire (équilibre entre nature en ville et urbanisation)
- **Accompagner la transition énergétique et la résilience du territoire face au changement climatique, en cohérence avec les objectifs du plan climat air énergie territorial de Cap Excellence**
 - Réduire l'empreinte carbone du territoire et optimiser les consommations énergétiques en déployant des actions de maîtrise de l'énergie (MDE) et en développant les énergies renouvelables (notamment l'énergie solaire)
 - Développer la résilience du territoire au changement climatique en définissant une gestion cohérente et partagée des risques induits
 - Améliorer la qualité de l'air sur le territoire, notamment sur les sites/secteurs à enjeux
 - Protéger les espaces littoraux menacés par l'élévation du niveau de la mer : réinterroger le devenir de zones submersibles à court-moyen terme

Axe stratégique 2 : Structurer un territoire de la proximité, durabilité et résilience, autour d'une politique de l'habitat renouvelée

- **Organiser le développement autour d'une armature territoriale multipolaire plus équilibrée**
 - Renforcer les centralités de l'agglomération
 - Ramener Pointe-à-Pitre au cœur de l'agglomération, en équilibre avec les autres communes,
 - Rendre agréable et apaisée la fréquentation des centralités :
 - Sécurité des personnes et des biens,
 - Reconquête des grandes friches,
 - Réfection des façades, Valorisation des monuments,
 - Requalification espace public,
 - Prévention et la gestion des inondations
 - Affirmer les centralités secondaires/rurales
 - Définir une identité et vocation future de la ville
 - Affirmer une nouvelle identité (ex : PAP, ville universitaire)
 - Revenir à l'authenticité, aux commerces et aux valeurs patrimoniales
 - > Ville d'Arts et d'histoire, support privilégié pour la redynamisation et l'attractivité des centres anciens
 - Qualifier les quartiers / histoire et savoir-faire
 - *Régénérer les tissus en resserrant le développement urbain sur les trames existantes*
 - Assurer une gestion économe de l'espace et promouvoir la qualité architecturale des projets urbains
- **Mettre en œuvre une politique de l'habitat durable, revitalisant l'attractivité résidentielle de l'agglomération**
 - Renouveler l'offre de logements et lui conférer un panel étoffé et diversifié, adaptés aux besoins et favorisant le mieux vivre ensemble
 - Favoriser le renouvellement urbain et l'adaptation du parc existant
 - Offrir un mode d'habitat durable, respectueux des valeurs environnementales et affichant de nouvelles performances énergétiques
- **Développer et requalifier les trames urbaines intégrant une offre d'équipements et de services équilibrée et adaptée aux destinations plurielles de l'espace urbain de l'agglomération**
 - *des habitants de l'agglomération (logement, cadre de vie, animation urbaine & culturelle) ;*
 - *liés à la fréquentation quotidienne des milliers d'actifs venant y travailler,*
 - *des touristes qui viennent visiter l'agglomération et sa richesse d'expressions.*
 - Assurer l'implantation de pôles d'équipements et services de proximité au cœur des principales zones résidentielles et d'emplois
 - Implanter des équipements médico-sociaux à proximité des bassins de vie et d'emplois, privilégier les implantations en centre-bourg (revitalisation)
 - Proposer et augmenter les offres d'accueil et services spécialisés aux personnes vulnérables en maintien à domicile ou service d'accueil hébergement
 - Développer un maillage culturel pour assurer une offre de qualité pour tous
- **Assurer une couverture équitable du réseau numérique à l'échelle du territoire**
 - Équiper l'ensemble du territoire de Cap Excellence en haut débit et non partiellement
 - Mettre à disposition du public des bornes wifi dans les cœurs de ville et les lieux publics.
- **Renforcer la gestion des risques technologiques dans la zone industrielle de Jarry par une politique urbaine axée sur la protection des biens et des personnes**
 - Imposer une zone de protection « tampon » entre les zones de risques technologiques et le reste du territoire



- Interdire toute nouvelle activité classée et potentiellement dangereuse dans la zone de Jarry
 - Développer les aménagements et la communication favorables à l'amélioration la gestion des risques technologiques
 - Limiter les constructions d'habitations et les équipements avec des populations fragiles et sensibles sur la zone de Jarry
 - Proposer différents scénarios en cas d'évacuation face aux différents risques
 - Créer une structure de gouvernance avec les intervenants de la zone industrielle de Jarry afin de favoriser l'évacuation en cas de risques
 - Mutualiser les moyens de gestion de crises à l'échelle de l'agglomération
- **Sécuriser la population et les biens au regard des risques et nuisances existants et à venir sur le territoire, particulièrement les risques inondation et submersion marine, et œuvrer pour une bonne santé des habitants**
- Définir une stratégie autour de la santé physique et mentale et du bien-être de la population prenant en compte l'ensemble des enjeux (risques naturels et technologiques, chaleur urbaine, gestion des nuisibles, déchets, qualité de l'air, ...)
 - *Anticiper la présence des nuisibles dans les projets d'aménagement*
 - *Intégrer la santé des habitants et des usagers comme un critère de qualité des projets d'aménagement*
 - *Limiter les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et d'oxyde d'azote (NO_x) très présents sur l'agglomération de Cap Excellence*
 - *Favoriser une bonne gestion des déchets pour améliorer la santé des habitants de Cap Excellence*
 - *Améliorer l'accessibilité notamment pour les personnes en difficultés en créant de nouveaux aménagements (trottoir, abris de bus, banc, etc.)*
 - Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques d'inondation et de submersion marine et développer les connaissances sur les possibilités et opportunités de repli stratégique
 - *Avoir une réflexion sur l'ensemble du territoire de Cap excellence sur les relocalisations possibles des équipements, notamment des personnes installées sur le littoral, en lien avec les acteurs-clés (Grand Port de Guadeloupe, ...)*
 - *Prévoir une répartition des constructions et activités en fonction de leur vulnérabilité*
 - *Avoir une réflexion sur la relocalisation les activités et les biens et recomposer spatialement les territoires exposés aux risques*
 - *Accompagner les acteurs du littoral à repenser à l'organisation et la replantation des entreprises en cas de risques*

Axe stratégique 3 : Consolider et affirmer le rôle structurant du tissu économique

- **Faire de Cap Excellence le berceau de l'entrepreneuriat et de l'innovation à l'échelle régionale, structurée autour d'une armature économique équilibrée**
 - Rééquilibrer le développement économique à l'échelle des trois communes, en privilégiant l'émergence de pôles de compétences spécifiques dans une logique de complémentarité
 - Structurer un territoire propice à l'épanouissement entrepreneurial
 - Technopole Audacia Caraïbes (innovation) –
 - Stratégique d'accueil des entreprises : réseau de pépinières d'entreprises - Pôles multimodaux
 - Accompagnement complet et promotion des aides dédiées aux entrepreneurs
 - Un environnement adapté : commerces, services, accessibilité....
 - Assurer la couverture numérique des espaces d'activités

- **Revitaliser des centres constitués en y favorisant une offre commerciale nouvelle, riche et diversifiée pour leur conférer attractivité, animation et rayonnement**
 - Contre l'évasion des commerces vers la périphérie tant ils participent directement à l'économie urbaine et à l'animation des centres.
 - Inverser la dynamique centrifuge : dépréciation des villes et dilution des expressions économiques et urbaines vers les périphéries et les espaces ruraux
 - Incitations fiscales pour réinvestir la ville
 - Poursuivre la réalisation d'un pôle de santé autour de la construction du nouveau CHU et organiser la filière santé en réseau (libéraux, chu, centres médicaux...);
 - Soutenir et créer des structures de service à la petite enfance et pour les personnes âgées ;
 - Affirmer et rendre visible les pôles d'enseignement supérieur pour une université d'excellence dans des domaines spécialisés

- **Reconsidérer pour mieux affirmer les stratégies de développement des zones économiques de Cap Excellence**
 - *Réinterroger la spécialisation des espaces pour ne pas encourager une dépréciation des centres urbains : favoriser une proximité plus immédiate entre secteurs habités et secteurs économiques.*
 - Réinterroger la spécialisation des zones économiques pour ne pas encourager une dépréciation des centres urbains. Y encourager des logiques de spécialisation ou d'expression cohérentes avec un nouvel épanouissement économique des centres urbains : favoriser une proximité plus immédiate entre secteurs habités et secteurs économiques.
 - Décliner une stratégie de structuration des espaces économiques dans une logique de complémentarité et de non concurrence avec les centres urbains constitués
 - Orienter le développement des nouvelles zones économiques vers des fonctions autres que l'économie urbaine, à l'instar des pôles d'excellence, dont l'ambition est qu'ils soient structurants pour l'économie de Cap Excellence voire de la Guadeloupe dans des domaines et des expressions ambitieuses :
 - Pôle d'excellence des métiers de la mer et du littoral à Birmingham ;
 - Technopole Caraïbe Audacia du morne Bernard,
 - Pôle santé de Perrin,
 - Agropark, parc d'activités agroalimentaires de Perrin.

- **Définir Cap Excellence comme destination touristique durable, patrimoniale, mémorielle, culturelle et artistique**
Le tourisme est un puissant vecteur de développement économique qui peut être décliné de façon plurielle sur un territoire dont la richesse des valeurs et des équipements doit favoriser un nouvel épanouissement
 - Promouvoir une valeur touristique plurielle de l'agglomération
 - Promouvoir les valeurs patrimoniales et historiques, raconter le territoire (territoire d'arts et d'histoire – tourisme mémoriel), valoriser les valeurs patrimoniales (Ali Tur, ...)
 - Valoriser la destination de croisière de la ville pour inviter les touristes à visiter le territoire (et pas seulement la ville de Pointe-à-Pitre), ce qui suppose des relais en termes de transport. Chercher à donner de la profondeur aux valeurs touristiques du territoire.
 - Renforcer la promotion culturelle et événementielle du territoire : une terre d'évènements à l'instar du carnaval qui est désormais bien valorisé et doit constituer un vrai vecteur de tourisme en Guadeloupe.
 - Orienter la promotion d'un écotourisme, agritourisme, hébergement intégré à la valorisation agricole du territoire (gîtes ou hébergement de qualité labélisés) : suppose d'assurer la préservation des valeurs naturelles et paysagères -> cheminements, randonnée
 - Favoriser le développement du nautisme et l'épanouissement des activités liées à la mer en réinterrogeant une occupation actuellement peu valorisante du littoral
 - Développer le tourisme de santé en lien avec le nouveau Pôle de Santé (Tepscan, nouveau CHU). Centre structuré pour l'accueil des malades et de leurs familles (Hôtels).
 - Favoriser le tourisme d'affaires, de séminaires et de congrès (offre développée à l'échelle de la Caraïbe). La réhabilitation de l'ancien aéroport en centre de congrès est ainsi proposée. Dans cette logique de développer le tourisme d'affaire, la réalisation d'un hôtel autour de l'aéroport apparaît comme fondamentale.
 - Développer et diversifier les hébergements touristiques
 - **Promouvoir les valeurs rurales, garantes de pratiques agricoles vertueuses et de productions locales diversifiées**
 - Définir un projet agricole partagé, mettant en synergie l'agriculture, l'alimentation et la santé
 - Aider les exploitants à s'installer : mobilisation des terres incultes ou sous-exploitées (de l'incitation à la contrainte)
 - Encourager une revalorisation agricole des espaces agricoles existants (jardins créoles, agriculture de proximité, productions maraîchères en circuits courts)
 - Encourager la diversification vers des activités liées à la vocation première de l'exploitation agricole (gîtes, table d'hôte, promoteur touristique du terroir)
 - Mieux organiser (filières) et valoriser les productions : agro-transformation (Agro-Park)
 - Dans un environnement urbain où l'économie tertiaire domine, la vocation agricole de l'agglomération doit également être renforcée en s'orientant vers une agriculture de proximité.
 - Promouvoir une agriculture urbaine
 - Revaloriser (restaurer ?) des espaces dépréciés qui ont été sacrifiés par une urbanisation insouciante des qualités et des valeurs sacrifiées (massif des Grands-Fonds)
 - Promouvoir les espaces et leurs identités : valeurs patrimoniales, dimension écologique, paysages
 - création d'itinéraires de randonnée : découverte, protection et promotion des espaces naturels
 - en lisière des espaces naturels, des espaces urbanisés ;
 - le long du littoral ;
 - dans les Grands-Fonds
 - Promotion des produits du terroir (artisanat compris) - Labelliser les espaces à travers les productions qui y sont permises
 - Au-delà de la stricte production agricole, les espaces ruraux participent à l'offre récréative et touristique à travers ses valeurs authentiques, des savoir-faire qui lui sont liés, des valeurs paysagères spécifiques héritées des actions de valorisation des terres, ..., et constituent de fait des éléments de promotion du territoire qui peuvent être valorisés à plusieurs titres.

▪ **Affirmer le rôle de porte d'entrée régional de Cap Excellence**

- Accompagner le développement des équipements structurants du territoire
 - Accompagnement de l'agrandissement de l'aéroport
 - Accompagnement du développement du port
- Accompagner le développement et la structuration de la filière de la logistique
- Favoriser le développement du tourisme d'affaire avec une offre hôtelière et des services diversifiés et adaptés à proximité immédiate de l'aéroport

Axe stratégique 4 : Assurer une accessibilité pour tous et une mobilité plus durable et efficiente

▪ **Améliorer l'accessibilité d'une agglomération centrale par une offre de mobilité renouvelée et un meilleur accompagnement des personnes à mobilité réduite**

- Redéfinir le maillage sur la base d'une hiérarchisation des flux et des usages (zone de tranquillité, inter-quartier...)
- Favoriser l'intermodalité pour développer les modes alternatifs
 - Mettre en place des parkings relais permettant de déposer les voitures pour changer de mobilité, au profit des mobilités actives ou des TC pour entrer dans les agglomérations
 - Aménager la gare maritime pour développer l'intermodalité entre les transports terrestres et maritimes
- Prendre en compte l'accessibilité PMR dans l'ensemble des projets et veiller au respect des normes en vigueur
- Anticiper les aménagements et les équipements nécessaires au développement du parc électrique
- Définir une réflexion globale d'aménagement pour le développement d'un parc de véhicule peu ou non polluants adaptés au territoire

▪ **Favoriser la réduction de la place de la voiture individuelle dans l'agglomération**

Les actions précédemment proposées (parking relais etc) répondent également à cet objectif auxquels viennent s'ajouter les points suivants

- Développer une stratégie de développement de stationnement pour les centralités
 - Définir et développer des zones de stationnement dédiées au covoiturage
 - Développer le principe de l'autopartage notamment pour les déplacements domicile/travail
 - Développer une politique coercitive et contraignante en centre-ville à l'usage de la voiture particulière
 - Libérer des voies en faveur des véhicules prioritaires
 - Libérer des voies pour les déplacements en vélo et à pied (au détriment de l'usage de la voiture particulière)
- **Développer et favoriser la mise en œuvre de transports collectifs dans un objectif de report modal**
 - Rendre efficace et attractif le réseau TC actuel
 - Utiliser les TC pour désenclaver certains secteurs et desservir les grands pôles générateurs de flux
 - Favoriser l'émergence et le développement des parkings relais dans des lieux stratégiques afin de passer aisément du VL aux TC
 - Accompagner le projet de TCSP en réorganisant les TC pour permettre un maillage efficient du territoire
- **Offrir les conditions de mise en œuvre des mobilités douces et alternatifs à la voiture individuelle**
 - Préserver la tranquillité des zones rurales qui deviennent des zones de délestage des véhicules
 - Développer un parcours de déplacement en priorité pour les trajets quotidiens pour les modes actifs et collectifs
 - Déconcentrer les services dédiés à la mobilité au plus proche des utilisateurs
 - Développer des aménagements urbains et paysagers favorisant l'usage des mobilités actives au regard des conditions climatiques
 - Accompagner les ménages et les entreprises dans les pratiques liées à la mobilité active
 - Réaliser des plans de mobilités pour les entreprises, qui découlent de la loi LOM

- **Réduire les flux et les émissions carbonées liées au transport de marchandises**
 - Aménager des zones de stockage réparties de manière stratégique sur le territoire, permettant une réduction des flux terrestres
 - Optimiser le dernier kilomètre et favoriser la mutualisation logistique dans les flux et les équipements

Axe stratégique 5 : Protéger et valoriser l'espace littoral et maritime en préservant les ressources et les milieux

- **Définir une gouvernance partagée pour l'aménagement et la gestion de l'espace littoral et maritime de Cap Excellence**
- **Mener une politique durable pour assurer la protection et la préservation du milieu littoral et maritime**
 - Assurer une gouvernance intégrée et concertée autour de la protection et la valorisation du littoral et de la mer
 - Lutter contre la dégradation de la forêt humide marécageuse (pollution humaines, défrichement, pâturage excessif, ...)
 - Coordonner et renforcer la prise en compte de l'environnement littoral et maritime dans les politiques et les projets
 - Mener une politique coercitive sur les pollutions anthropiques sur les milieux naturels (remblais sauvages, ...)
 - Limiter les impacts des usagers en mer sur le milieu marin pour assurer la qualité des eaux côtières et portuaires
 - Favoriser les activités nautiques douces au contact des zones fragiles (Rivière salée, ...)
 - Poursuivre et coordonner les campagnes de sensibilisation autour de la pollution du littoral et de la mer
- **Garantir un urbanisme et un développement économique durable du littoral sans altérer ou fragiliser les espaces naturels**
 - Promouvoir et renforcer le rayonnement caribéen et international du littoral de Cap Excellence
 - Définir les secteurs de développement économique sur le littoral et les vocations attendues à une échelle fine (quartier)
 - Articuler de manière conjointe le développement du projet urbain littoral et rétro-littoral
 - Préserver et organiser la fonction productive du littoral (pêche, plaisance, commerce, énergétique, ...)
 - Structurer, organiser et sécuriser les activités sur le littoral pour garantir le caractère et l'identité des secteurs (ex : carénage)
 - Redynamiser et protéger les zones littorales en veillant à la faisabilité
 - Décongestionner la marina actuelle qui souffre d'insuffisance de parking
 - Créer une instance de concertation à l'échelle de Cap Excellence
- **Garantir le développement des activités touristiques et économiques liées à la mer, respectueuses de l'environnement**
 - Définir le projet de marketing touristique du littoral et de la mer de Cap Excellence pour une meilleure visibilité
 - Promouvoir et encadrer le développement d'activités nautiques et de loisirs respectueuses de l'environnement sur des zones dédiées
 - Structurer et s'approprier le littoral pour en faire un véritable lieu de vie et d'animation toute l'année
 - Améliorer notre connaissance sur le poids des activités économiques autour du carénage et du nautisme et évaluer les retombées économiques réelles
 - Structurer et organiser les activités de plaisance sur le littoral
 - Développer et favoriser les activités nautiques douces pour préserver le littoral
 - Organiser et développer de façon durable les activités liées au carénage
 - Assainir les zones qui jouxtent les activités économiques